

DECLARATION DE SINISTRE – FOUR SALVA A SOLE

Assuré : LE PANIFICATEUR

Contrat d'assurance : AS982172

Numéro de site : MARSEILLE 02

Adresse du site : 94 rue de la République, 13002 Marseille

Date de la déclaration : 26/06/2025

1. Matériel concerné

Four à sole SALVA référence NXEP-20, livré et installé par la société GHISI Frères. Ce matériel est le cœur de la production boulangère de notre atelier.

2. Circonstances du sinistre

Depuis sa mise en service, ce four a présenté des dysfonctionnements récurrents (non-montées en température, buée non fonctionnelle, panneaux déformés). Un rapport d'expertise judiciaire, réalisé par M. Patrick BOTTINO (expert près la Cour d'appel d'Aix-en-Provence), a établi plusieurs malfaçons graves :

- Absence de raccordement à la terre
- Câblage non conforme
- Système électrique défectueux et dangereux
- Condamnation du système de buée

Depuis l'expertise rendue le 31 janvier 2025, la situation a continué de s'aggraver. Nous observons aujourd'hui une corrosion interne active, une oxydation des parois, et des résidus ferreux dans l'enceinte de cuisson.

Le 25/06/2025, une décharge électrique a été ressentie par un membre de l'équipe en touchant la carcasse du four, dans un environnement chaud et humide (35°C / 55 % d'hygrométrie).

En conséquence, le four a été consigné et mis à l'arrêt complet pour éviter tout accident.

3. Garanties sollicitées

Nous sollicitons les garanties suivantes au titre du contrat AS982172 :

- Bris de machine / Dommages électriques : matériel rendu inutilisable, état de délabrement avéré.
- Perte d'exploitation : activité partiellement à l'arrêt, pertes de marge directe, impact sur les livraisons et clients professionnels.

4. Pièces jointes transmises avec cette déclaration

- Rapport d'expertise judiciaire complet (BOTTINO - 31 janvier 2025)
- Attestation d'assurance du site concerné (AS982172)
- Conditions générales + dispositions particulières du contrat

Contact déclarant :

Geoffroy Guillou

Tél : 07 78 26 91 58

Mail : contact@lepanificateur.COM

Fait pour valoir déclaration officielle

Fait à Marseille, le 26/06/2025

Signature :

Geoffroy Guillou, Gérant